

HM

&

Hommes
& Métiers

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

N°254 - DÉCEMBRE 2011 - 0,46 €

Dossier

SOYEZ AMBITIEUX,
PENSEZ FORMATION !

Métier

BOULANGERS EN FÊTE

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Moselle

PROFITEZ DES AVANTAGES D'ÊTRE CLIENT À TITRE PROFESSIONNEL ET PRIVÉ



ON GAGNE TOUJOURS À ALLER PLUS LOIN DANS UNE RELATION.

Avec sa banque par exemple. Parce que vous nous faites confiance en tant que client professionnel, parce que nous vous connaissons bien, nous vous proposons de nous rejoindre comme client particulier et de profiter ainsi des avantages liés à une vision plus globale de notre relation. Contactez un conseiller Banque Populaire ou rendez-vous sur www.bplc.fr

BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE
BANQUE & ASSURANCE



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

Actualité _

- 4 Stars & Métiers 2011 : cinq artisans, une apprentie et un MOF récompensés
- 5 Nouveauté / Annuaire des artisans de la Moselle : êtes-vous bien référencé(e) ?
- 6 Lauréate 2011 « Femmes créatrices d'entreprise »



- 7 Jeu-concours « Gagnez une journée de rêve »
- 8 On vous présente vos élus
- 9 Taxe d'apprentissage 2012 : soutenez l'Artisanat de la Moselle !

Dossier _



Formation continue : Soyez ambitieux, pensez « formation » « OUI », en 2012, la situation économique risque de fragiliser certaines de nos entreprises, mais « OUI », également, la formation des chefs d'entreprise et de leurs salariés s'avère indispensable dans ce contexte.

10 à 13



Métier _

- 14 **Boulangers en fête : du cœur et du levain**
Il est ce fidèle ami qu'ils honorent chaque jour de l'année : le pain. Ils le réinventent aussi en période de fêtes, dans des boutiques illuminées... Le credo des boulangers ? Du goût, du savoir-faire et des idées !



Repères _

- 17 **Daniel Bourger, Directeur du RSI Lorraine :**
« Cotisation, santé, retraite... le RSI est votre partenaire »
- 18 **Appel aux entreprises centenaires**
La recette du chef



L'éditorial
de Christian NOSAL

Président de la CMA 57

Des raisons d'y croire

L'année 2011 s'achève dans une ambiance morose due à une litanie de nouvelles pessimistes et l'annonce de projections pour 2012 peu flatteuses. Face à ce climat de défiance qu'on essaye de généraliser par un matraquage médiatique, il convient de garder le cap et refuser de nous en remettre au sort avant d'avoir épuisé tous les remèdes. Et ils existent...

J'en veux pour preuve ces nombreux entrepreneurs que nous vous présentons dans ce magazine ayant remporté dernièrement des prix lors de concours visant à récompenser les initiatives, les beaux parcours et la performance. Pour avoir participé, comme membre du jury, aux délibérations, je peux attester de la vitalité et de la richesse du secteur des métiers. Le point commun que partagent ces entreprises en bonne santé, que j'ai découvertes à cette occasion, est la capacité de leurs dirigeants à se remettre constamment en question.

Ce comportement est fondamental pour qui souhaite faire avancer ses projets et atteindre ses objectifs. L'outil indispensable pour y parvenir est la formation continue à laquelle nous consacrons le dossier de ce numéro (pages 10 à 13).

En construisant chaque année un nouveau catalogue de formations adaptées à vos besoins, quel que soit votre domaine d'activité, nous vous donnons les moyens, pour vous et vos collaborateurs, d'anticiper les difficultés, de vous améliorer et de progresser.

J'estime que notre rôle est de vous inciter, toujours et encore, à utiliser ce moyen de progresser. Il vous appartient de saisir les opportunités qui vous sont offertes pour ne pas le regretter plus tard ou constater qu'il est déjà trop tard.

Mais, quoiqu'il advienne, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle sera à vos côtés en 2012 pour vous accompagner sur le chemin de la réussite, et renverser ensemble les barrières qui pourraient tenter de l'entraver.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.





Stars & Métiers 2011

Cinq artisans, une apprentie et un MOF RÉCOMPENSÉS

Le savoir-faire artisanal était à l'honneur le mois dernier au Pôle des Métiers de Forbach où étaient réunis de nombreux chefs d'entreprises artisanales pour la remise des prix aux lauréats du Concours « Stars & Métiers 2011 ».

Organisée par la Banque Populaire Lorraine Champagne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, cette initiative permet la mise en lumière d'entreprises locales qui se distinguent dans l'exercice de leur activité dans des domaines tels que l'innovation technologique, la stratégie globale d'innovation, la dynamique en matière de ressources humaines et la dynamique commerciale.

Christian Nosal (Président de la CMA 57) et Bernard Moreau (Directeur Général adjoint de la BPLC) ont



remis les récompenses aux artisans suivants :

■ **Denis Siebering** à Reyersviller (Innovation technologique - Fabrication de produits de miroiterie et verre à plat).

■ **Jean-Marie Guenebaut** à Thionville (Stratégie

dynamique commerciale - Menuiserie, serrurerie industrielle, fermetures, clôtures)

■ **Daniel Pierre** à Sarrebourg (Stratégie globale d'innovation - Production et commercialisation de tartes flambées et tartes fines).

■ **Gilles Chery** à Guénange (Dynamique des ressources humaines - Menuiserie agencement).

■ **Thierry Bodereau** à Metz (Trophée « Coup de cœur » - Cordonnerie et ventes de chaussures).

Ce rendez-vous a enfin été l'occasion de décerner, à titre exceptionnel, un Trophée de la « Meilleure apprentie 2011 » à **Caroline Schmitt**, médaillée d'or à la Finale Internationale des Olympiades des Métiers, et de féliciter **Nicolas Streiff**, Meilleur Ouvrier de France 2011 en boulangerie.

Réussite

PRIX RÉGIONAL DE L'APPRENTISSAGE 2011 Trois artisans mosellans à l'honneur

La 4^e édition a été l'occasion de mettre à l'honneur trois entreprises mosellanes. Réunies au CFA du BTP de Pont-à-Mousson, elles ont reçu des mains de Jean-Pierre Masseret (Président de la Région Lorraine) un trophée valorisant leurs actions en faveur de l'apprentissage.

LES ARTISANS MOSELLANS RÉCOMPENSÉS SONT :

- Ennio Falvo à Hauconcourt (fabricant de pièces métalliques – Lorraine Métallurgie Services)
- Solange Schoettel à Dieding-Zetting (coiffeuse – SCM Coiffure)
- Gilles Lubin à Metz (pâtissier)

Le trophée qui leur a été remis avait été conçu par les élèves du CFA des Arts verriers de Vannes-le-Châtel, et le diplôme par les apprentis du CFA Papetier de Gérardmer.



Nouveauté / Annuaire des artisans de la Moselle

Êtes-vous bien référencé(e) ?

— La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle propose depuis quelques jours un « Annuaire des artisans de la Moselle » sur son site internet www.cma-moselle.fr.

Cette initiative répond à de nombreuses demandes de particuliers, mais aussi de professionnels, d'obtenir facilement les coordonnées d'artisans de la Moselle. Outil en passe de devenir incontournable, il permet une meilleure visibilité de votre entreprise et répond à l'objectif n°3 du « Projet d'engagements 2011-2015 » de la nouvelle équipe de la CMA 57 du Président Christian Nosal,



de « promouvoir le secteur et ses entreprises ».

La recherche peut s'effectuer à partir de l'un de ces trois critères :

- le nom de l'entreprise,
- le métier,
- la ville.

Une fois ce champ rempli,

l'annuaire propose une liste détaillée des réponses qui permet d'obtenir vos coordonnées précises (nom, adresse, numéro de téléphone, activité, e-mail, site internet) et de situer votre implantation précisément sur une carte.

Une recherche peut également être effectuée à partir des qualifications (artisan, maître artisan, artisan d'art, maître artisan d'art).

Vérifiez dès à présent que vos coordonnées sont bien à jour en vous rendant sur notre site www.cma-moselle.fr

➔ Contact

En cas d'erreur ou d'absence d'information, contactez sans tarder la CMA 57 au 0820 857 057 (prix d'un appel local).



STOP AUX ARNAQUES!

Des courriers provenant du Registre Social des Indépendants (n'ayant aucun rapport avec le RSI Lorraine, votre protection sociale obligatoire), de Infos-Siret, Inforegiste, Registre des créations, Registre APE (Annuaire Professionnel des Entreprises) peuvent vous parvenir...

Aucun de ces enregistrements n'est obligatoire!

NE SOUSCRIVEZ PAS!

Renseignez-vous auprès de notre Centre de Formalités des Entreprises au 0820 857 057 (prix d'un appel local)

RANGE ROVER EVOQUE
THE POWER OF PRESENCE*

GARAGE CORROY – Tél. : 03 87 62 32 15
VOTRE DISTRIBUTEUR ET REPARATEUR AGREE
LAND ROVER POUR LA REGION
6/8 rue Chaponost - Quartier Saint-Pierre
57160 Moulins les Metz

Reservez votre essai dès maintenant.

www.landrover.fr

*Le pouvoir de l'attraction. Disponible en versions Coupé et 5 portes.
Consommations moyennes Norme CE 1999/94 (L/100km) : de 4,9 à 8,7 - CO₂ (g/km) : de 129 à 199

Lauréate 2011 « Femmes créatrices d'entreprise »

SA PETITE ENTREPRISE ne connaît pas la crise...

— Pour cette 2^e édition du concours mis en place par la CMA 57, c'est donc un artisan brodeuse qui succède à un artisan taxi. Lætitia Burchkhart (Impretex-Betty Broderie basée à Marly) a réussi à convaincre les membres du jury.

De formation Bac+4 en stylisme effectuée à Paris, cette jeune femme a puisé dans toutes ses ressources pour reprendre cette entreprise. Un retour aux sources avec la ferme intention de développer son nouveau savoir-faire. Dans une conjoncture que l'on dit complexe, elle a su transmettre sa vision qui lui a permis d'atteindre 450 000 euros de chiffre d'affaires au 1^{er} novembre 2011, soit un dépassement de 50 000 euros sur ses prévisions.



Installée à Marly, LÆTITIA BURCHKHART (au centre de la photo), remporte la 2^e édition du Concours départemental « Femmes créatrices d'entreprise ».

Partenaires de cette opération, Marie-Laure Vautrin (Chargée de mission départementale aux droits des

femmes et à l'insertion) et Philippe Probst (Directeur commercial de la Société Générale) ont accompagné Christian Nosal (Président de la CMA 57) pour remettre à la gagnante ses différentes récompenses d'une valeur totale de 1 500 euros.

Les deux autres finalistes, Céline Ederle (coiffeuse esthéticienne à Philippsbourg) et Angèle Pollastro (artisan spécialiste en pose de structure métallique à Audun-le-Tiche) ont également été mises à l'honneur pour la qualité de leur parcours.

Bourse des métiers

ALIMENTATION

➔ 111000026 - METZ CENTRE -

BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CHOCOLATERIE - Cède fonds - Surface : 120 m² - Située dans rue passante - Loyer : 620 euros - Prix : 50 000 euros.

BÂTIMENT

➔ 110600016 - METZ - FABRICATION ET POSE DE DALLAGES - Cède société - Bonne clientèle et personnel compétent - Mat. de production en bon état + véhicules - Possibilité location.

SERVICES

➔ 110800018 - AMNÉVILLE-LES-THERMES - COIFFURE MIXTE - Cède fonds - Surface : 50 m² - Clientèle fidélisée - CA : 75 000 euros.

➔ 111000025 - MONTIGNY-LÈS-METZ - COIFFURE - Vds fds - 3 bacs, 4 pl. coif. - Surface : 70 m² - Salon en 2 parties, idéal pour esthétique - Situé en angle de rue passante avec stationnement - CA : 47 000 euros - Équipement en bon état - Bail jusqu'en 2015.

➔ 111100028 - FAMECK - SALON DE COIFFURE - Cède fonds et/ou événement. murs - Bon état général - Surface : 90 m² - Grand parking, bon emplacement - Possibilité d'achat appartement attenant 120 m² avec garage et place privative.

➔ 110900020 - ROMBAS - CORDONNERIE-CLÉS-MAROQUINERIE - Cède fonds - Surface : 43 m² + réserve de 20 m² - 25 ans d'ancienneté - Parking - Clientèle (privé + collectivités) - CA : 65 000 euros.

➔ 111000027 - FORBACH CENTRE - FLEURISTE - Cède fonds cause retraite - Surface : 80 m² - 20 ans d'ancienneté - CA : 120 000 euros - Loyer : 900 euros.

➔ 111000024 - THIONVILLE-OUEST - PRESSING - Cède fonds cause retraite - Matériel en très bon état (moins de 10 ans) - Bon CA et bon emplacement - Surface : 52 m² - Prix de Vente : 170 000 euros.

LOCAUX

➔ 111100029 - THIONVILLE-CENTRE - Cède murs - Surface : 47 m² - Bon emplacement, avec passages de voitures et de piétons importants - Prix : 160 000 euros.

➔ Contact

Plus d'infos auprès de la CMA57 au 0820 857 057 (prix d'un appel local).

Jeu-concours « Gagnez une journée de rêve » Participez... **C'EST POUR VOUS !**

— Du 9 au 16 mars 2012, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle organisera la 10^e édition de la « Semaine de l'Artisanat en Moselle ». Initiée en 2002, cette opération poursuit comme objectif de mettre l'artisanat mosellan sous les feux des projecteurs médiatiques et de sensibiliser le grand public sur les valeurs de notre secteur.

Aniversaire oblige, la CMA 57 mettra cette année les petits plats dans les grands en vous proposant de collaborer à un grand jeu concours intitulé « Jouez et gagnez une journée de rêve ».

■ Dans le courant du mois de janvier 2012, 4 000 d'entre vous (principalement des entreprises accueillant du public) recevront un kit de jeu (affiche, urne, bulletins de participation...) leur permettant de mettre en place cette opération fin février.

■ Dès début mars 2012, via une grande campagne de communication (affichage, presse, radio, etc.), les Mosellans seront invités à se rendre dans votre entreprise pour participer à ce jeu et tenter de remporter cette « Journée de rêve ». Il leur suffira de récupérer un bulletin de participation et de le déposer dans l'urne

prévue à cet effet, ou alors de le renvoyer/déposer à l'un des points d'accueil

de la CMA 57.

■ Les entreprises qui n'auront pas reçu ce kit



de jeu en date du **lundi 13 février 2012** pourront en faire la demande auprès de la CMA 57, ou télécharger des bulletins de participation et support de communication sur le site www.cma-moselle.fr.

■ En avril 2012, Christian Nosal (Président de la CMA 57) et les partenaires de l'opération effectueront un tirage au sort qui fera gagner cette très attendue « Journée de rêve ».

S'il s'agit de l'un de vos clients, vous gagnerez alors un week-end gastronomique pour deux personnes.

Tous les détails de cette opération, dans le numéro de février 2012 de votre revue *Hommes & Métiers*, et dès janvier sur le site internet de la CMA 57 (www.cma-moselle.fr).

info

UN NOUVEAU PÔLE BTP À METZ

Installée depuis près de 50 ans sur le boulevard Paixhans à Metz, la Fédération du BTP de la Moselle vient de poser la première pierre d'un nouveau Pôle sur le Technopôle de Metz. À quelques centaines de mètres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, il comprendra 2 700 m² de bureaux répartis sur deux immeubles accueillant les équipes de la Fédération de la Moselle, celles de la Fédération Régionale des Travaux Publics et la Caisse des congés payés intempéries. Cet investissement avoisinant les 4 millions d'euros répondra aux dernières normes dites « Bâtiment Basse Consommation », et illustre bien le nouveau slogan de la Fédération du BTP 57 : « 2012 ne se fera pas sans nous ! ».

Zoom

On vous présente **VOS ÉLUS**

— Depuis plusieurs numéros, nous avons entrepris de vous présenter les élus de la CMA 57. Voici les cinq éléments manquants de cette liste d'artisans qui ont comme mission d'être à votre service et de servir les intérêts de l'artisanat mosellan.



ALAIN BARTH

58 ans
Artisan menuisier
METZ

Vice-Président de la CMA 57

- ➔ Juge prud'homal
- ➔ Membre du Bureau de la Fédération du Bâtiment
- ➔ Président de la Commission des Bâtiments
- ➔ Membre de la Commission d'Appel d'Offres



© Photos: CMA 57



JEAN-CLAUDE GULDNER

58 ans
Maître marbrier
FORBACH

- ➔ Président de la Corporation libre des Marbriers, Sculpteurs et Tailleurs de pierre de la Moselle
- ➔ Membre de la Commission de la Formation professionnelle, de la Promotion sociale et de l'Emploi
- ➔ Membre de la Commission des Affaires Économiques et Sociales



ALAIN CAPDOUZE

44 ans
Artisan menuisier
MARLY

- ➔ Vice-président de la Corporation des Menuisiers (COMCEMAB)
- ➔ Membre de la Commission de la Formation professionnelle, de la Promotion sociale et de l'Emploi
- ➔ Membre de la Commission d'Appel d'Offres



GUY-PHILIPPE BEYEL

48 ans
Artisan maçon
BAUDRECOURT

- ➔ Administrateur du RSI Lorraine
- ➔ Administrateur PRO BTP
- ➔ Administrateur FFB Lorraine
- ➔ Membre de la Commission des Bâtiments
- ➔ Membre de la Commission des Affaires Économiques et Sociales



ÉRIC BERGER

49 ans
Maître prothésiste dentaire
METZ

- ➔ Vice-président de la Corporation des Prothésistes dentaires de la Moselle
- ➔ Trésorier de la Fédération Artisanale Mosellane
- ➔ Membre de la Commission d'Appel d'Offres
- ➔ Vice-président du Conseil de Perfectionnement dans le cadre de la Formation continue



Taxe d'apprentissage 2012

SOUTENEZ L'ARTISANAT de la Moselle !

— D'ici quelques semaines, vous serez rendu destinataire du formulaire de la « Taxe d'apprentissage 2012 ». Celui-ci sera à renseigner et à retourner avant le mardi 28 février 2012.

Pour soutenir la formation aux métiers de l'artisanat en Moselle et nous permettre de continuer à bien former vos futurs salariés, nous vous demandons d'effectuer ce versement (ou de demander à votre comptable de le faire) auprès de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, en mentionnant (dans la rubrique « Bénéficiaire du versement ») les coordonnées de l'un de nos centres :

- CFA Camille Weiss de Forbach;
 - CFA Ernest Meyer de Metz;
 - CFA École Pratique Des Métiers (EPDM) de Thionville;
 - Institut Supérieur National de l'Artisanat (ISNA).
- Précisez également le montant que vous souhaitez lui affecter. La taxe d'apprentissage qui nous est versée est intégralement consacrée au financement de nos filières de formation au travers d'in-



vestissements qui donnent la possibilité aux jeunes d'apprendre un métier dans les mêmes conditions que

dans vos entreprises. Chaque entreprise peut choisir le bénéficiaire de cette taxe. Ce choix constitue une liberté unique dans la fiscalité qui pèse sur nos entreprises. Il est donc essentiel de prendre la bonne décision. N'hésitez pas à donner des instructions précises à votre comptable si vous lui confiez cette mission.

➤ Contact

Pour vous aider à remplir votre formulaire, vous pouvez contacter Madame Dominique Leinen au 03 87 20 00 65.

info

NOUVEAUTÉ / CATALOGUE FORMATION CONTINUE 2012

VOUS FORMER POUR ÊTRE PLUS PERFORMANTS

Le contexte économique fragilisé, la concurrence accrue sur les marchés, l'évolution constante de techniques de vos métiers et les nouvelles attentes de vos clients vous obligent à réagir et à vous adapter en permanence. Pour cela, la CMA 57 vous propose des actions pertinentes de formation professionnelle.

ALORS N'ATTENDEZ PLUS, FORMEZ-VOUS !

Se former, c'est anticiper, c'est acquérir de nouvelles compétences ou renforcer celles que vous possédez déjà. Ce n'est jamais une perte de temps. Au contraire, c'est un investissement et même un retour sur investissement puisque vous cotisez au titre de la formation professionnelle (cf. dossier pages 10 à 13).

INFOS PRATIQUES...

TROIS MOYENS DE DÉCOUVRIR LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LA CMA 57

- ❶ Consulter ou télécharger le catalogue sur www.cma-moselle.fr (rubrique « Nos dernières publications »)
- ❷ Nous le demander par téléphone (0820 857 057 prix d'un appel local) ou par e-mail (serviceclient@cm-moselle.fr)
- ❸ Le consulter sur votre téléphone portable ou tablette numérique via le Flashcode* ci-contre

* Qu'est-ce qu'un Flashcode (ou QR Code)? Destiné à être lu par un téléphone mobile ou un smartphone, il permet d'accéder à des informations mises en ligne sur un site internet.

Comment le lire? : 1/ Il faut posséder un téléphone équipé d'un appareil photo. 2/ Il faut télécharger ensuite une application gratuite (Flashcode, Mobiletag, etc.). 3/ Il faut enfin mettre votre téléphone en direction du code et vous obtenez alors rapidement l'information contenue dans celui-ci.



Formation continue

SOYEZ AMBITIEUX, pensez « formation »

Le « parler vrai », aussi peu profitable soit-il en politique, est sans conteste un levier d'avenir pour celles et ceux qui l'utiliseront. Alors « OUI », en 2012, la situation économique risque de fragiliser certaines de nos entreprises, mais « OUI », également, la formation des chefs d'entreprise et de leurs salariés s'avère indispensable dans ce contexte.

Quand tout va bien, le chef d'entreprise a « le nez dans le guidon » au point de le relever seulement lorsque la conjoncture s'inverse. Une situation que notre pays et beaucoup de nos entreprises traversent au point de chercher soudainement à regarder ce que font les autres pays européens. L'Allemagne par ici, l'Allemagne par là... Les conversations de comptoir regorgent d'anecdotes et de chiffres présentant notre voisin comme « meilleur élève », « plus travailleur », et ayant « compris avant tout le monde l'importance de la formation ». N'en déplaise à certains, il est important ici de « tordre le cou » à cette idée selon laquelle la France aurait « un train

de retard ». S'il est vrai que la formation initiale (apprentissage) jouit d'une forte reconnaissance de l'autre côté du Rhin en raison des taux élevés d'embauche à l'issue de la formation, nous n'avons pas à rougir de la comparaison sur le volet de la formation continue. Les données du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (Céreq) révèlent, en effet, que les TPE françaises forment plus leurs salariés que les TPE allemandes, les places sur le podium étant trustées par les pays nordiques que sont le Danemark, la Suède, les Pays-Bas... Les pays scandinaves se caractérisent, il est vrai, par une forte tradition de l'éducation permanente et une offre de formation continue très diversifiée, sans équivalent en France.

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, UNE PRIORITÉ

Cette vérité étant rétablie, il est ensuite important de dire que la formation des chefs d'entreprises et de leurs salariés doit être une priorité absolue pour s'adapter aux évolutions technologiques, pour tenter de conquérir de nouveaux marchés, et pour apprendre de nouvelles techniques de management. Dans un monde sans frontière, dans une compétition qui se joue désormais au niveau européen, voire international, nos entreprises artisanales ont besoin de personnel de plus en plus qualifié et de dirigeants au fait des choses et capables d'anticiper les évolutions pour mieux les maîtriser. Il convient de savoir que les connaissances perdent leur effica-



**LA FORMATION M'A
PERMIS DE FAIRE LE
POINT, D'ANTICIPER
ET D'ÊTRE RÉACTIF!**

Témoign

**JEAN LUC BRIDET, ENTREPRISE BRIDET
À MURAVAU (55),
PEINTURE BÂTIMENT, VITRERIE,
REVÊTEMENTS DE SOLS**



« Avant, la formation, je trouvais que c'était une perte de temps. Pour les échafaudages par exemple, on a toujours su les monter sans suivre pour autant un stage. Depuis 2 ou 3 ans, j'envoie mes salariés en formation sur les questions de sécurité et de santé. Déjà parce qu'ils doivent travailler en toute sécurité et puis nous devons en assumer la responsabilité, ensuite parce que nous devons respecter la réglementation.

En ce me concerne, j'ai suivi des formations sur le document unique de sécurité et suis inscrit à une formation pour les TMS. Mes salariés ne sont pas très demandeurs. Il est vrai qu'ils sont formés par les fournisseurs sur l'utilisation de nouveaux produits et des nouvelles techniques. De la même façon, ils sont très compétents et à la campagne, le travail est plutôt traditionnel. Nous faisons beaucoup de chantiers de rénovation. Les compétences se gèrent aussi avec l'achat de matériels de qualité et adapté. »

cité et leur signification au fil du temps. Il est aujourd'hui admis que le développement des compétences est une nécessité incontournable. Les compétences d'hier ne sont, de nos jours, plus valables et celles de maintenant ne seront plus d'actualité demain, parce que les connaissances deviennent vite obsolètes et sans utilité d'usage. Beaucoup d'entre vous sont lucides sur cette impérieuse nécessité, mais trop peu franchissent encore le cap de joindre les services de leur Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Or, dans la situation de concurrence et de raréfaction des marchés que l'on connaît, ce qui pouvait s'apparenter hier à de la négligence est à présent considéré par tous les acteurs de l'entreprise comme une faute professionnelle. Aussi nous semble-t-il essentiel de revenir avec vous sur quelques questions pratiques quand on évoque votre possible formation et

celles de vos collaborateurs (hors Droit Individuelle à la Formation) par le biais de votre CMA :

1 Qui peut en bénéficier ?

Vous, bien évidemment, mais aussi les conjoints collaborateurs et tous vos salariés. Toutefois, dans les faits, ce sont 9 fois sur 10 les chefs d'entreprise qui se forment, ceci étant dû en partie à une prise en charge que partielle des frais de formation par les organismes collecteurs pour ce qui concerne vos collaborateurs.

2 Quelle est la durée de la formation ?

Elle est en fait variable et dépend de la formation que vous choisirez dans le catalogue mis à disposition par votre CMA. La durée oscille souvent entre 8 heures et 60 heures, réparties en demi-journée (séance de 3 heures) ou journée pleine selon les possibilités des personnes à former.

3 À quoi peut-on se former ?

Chaque CMA dispose de son propre

Les TPE françaises forment plus leurs salariés que les TPE allemandes, les places sur le podium étant trustées par les pays nordiques que sont le Danemark, la Suède, les Pays-Bas...



catalogue de formations. En règle générale, il existe trois familles de formations :

- des formations dites « inter-entreprises », voire « transverses » (informatique, management, juridique, stratégie commerciale, langues étrangères...),
- des formations aux techniques professionnelles (esthétique par exemple),
- des formations diplômantes (Brevet de Maîtrise, Brevet Professionnel, Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale...).

4 Quand se forme-t-on ?

Pour les chefs d'entreprises ou les conjoints collaborateurs, toute latitude est donnée. Par contre, pour les salariés, les formations ne peuvent se faire en dehors du temps de travail, le soir ou pendant les périodes de congés ou RTT. Précisons également que la formation suivie par votre collaborateur ne vous dispense pas de lui payer son salaire journalier.

5 Peut-on espérer obtenir une prise en charge de la formation ?

Pour les chefs d'entreprise et les conjoints collaborateurs (pour

En petit groupe, la formation m'a permis de partager mon vécu et de me confronter aux expériences des autres

les formations à la direction et au management de l'entreprise) la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat prend en charge la formation à 100 % via le Conseil de la Formation, en fonction toutefois des fonds disponibles. Pour les formations techniques, il faut s'adresser au FAF CEA.

Le salarié, quant à lui, peut obtenir le financement d'une formation dans le cadre de 3 dispositifs : le plan de formation de l'entreprise, le

DIF et le CIF. Chaque entreprise cotise pour ses salariés à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) auquel il peut s'adresser pour toute demande et obtenir, suivant les conditions, une prise en charge totale ou partielle.

6 Comment trouver les bons arguments pour convaincre ses salariés ?

Le mieux est de montrer l'exemple en effectuant soi-même une ou plusieurs formations, voire en la faisant avec ses collaborateurs. Il faut également miser sur une formation susceptible de les intéresser, et d'être en adéquation avec les projets et les besoins de l'entreprise. Mais rappelons que trop rares sont encore les chefs d'entreprise à envoyer leurs salariés en formation car cela a un coup et peut déséquilibrer momentanément l'organisation d'une très petite entreprise.

7 Comment choisir sa formation ?

C'est très simple. Il vous suffit de contacter votre CMA et demander d'être mis en relation avec un conseiller qui prendra alors le temps de vous écouter, de vous rencontrer, et de vous faire des propositions pertinentes.

Madeleine Vargas, Créations Vargas, bijouterie à Nancy

Depuis les débuts des Créations Vargas en 1969, Madeleine, conjointe collaboratrice, s'est toujours formée. « J'étais institutrice et j'ai dû tout apprendre au fur et à mesure ! »

C'est surtout dans la gestion que Madeleine a suivi des formations, d'abord pour

acquérir les connaissances dont elle a besoin au

quotidien, mais aussi pour les entretenir. « Je continue à apprendre, même à mon âge ! » Madeleine avoue même qu'aller en formation la

remotive fortement. « Qui n'avance pas, recule ! », telle est sa devise.



© CMA54



© Fotolia.fr

Témoign

Adeline Turquet, chargée d'études à la CRMA de Lorraine

« Par l'intermédiaire du Conseil de la Formation, un service de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, les artisans peuvent bénéficier de la prise en charge financière de tout ou partie de leurs formations. Pour les formations dites « transverses » ou « non techniques » (informatique, comptabilité...), 15 jours au moins avant le premier jour du stage, une demande préalable de prise en charge stipulant entre autres les dates et le lieu, doit être adressée (via votre CMA) à la CRMA accompagnée du programme de l'action de formation et de l'inscription de l'entreprise au Répertoire (ou registre) des Métiers. Les artisans récemment immatriculés au Répertoire des Métiers, et qui ont suivi un Stage de Préparation à l'Installation, jouissent du remboursement de 80 euros sur leur stage, sous conditions. Pour ce faire, l'artisan doit avoir effectué son SPI au maximum dans les six mois avant le jour de l'immatriculation et qu'il fasse parvenir sa demande au plus tard dans les 30 jours après la date d'immatriculation de son entreprise (date de validité = date de réception). Pour tout dossier complet, la CRMA apporte une réponse dans les 15 jours suivant la sollicitation écrite. En cas de refus, les chefs d'entreprises artisanales conservent un recours, celui de faire financer leur formation par le FAF CEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales) en le joignant de préférence par mail à accueil@fafcea.com, par téléphone au 01 41 43 15 30. Vous pouvez réclamer les bordereaux de demande et les modalités de prise en charge du Conseil de la Formation auprès des CMA de Lorraine. »



© DR

Vous aurez alors toute liberté de choisir votre formation, votre lieu de formation dans la liste proposée et le jour. Votre CMA organise pour vous la prise en charge du Fonds de Formation de la CRMA. Vous recevrez votre convocation quelques jours avant la date choisie. Pour vos salariés, la méthode est identique sauf qu'il vous faudra attendre la réponse de l'organisme collecteur (accord ou non, niveau de la prise en charge) pour engager le processus.

On l'aura donc compris, la formation continue est de nos jours plus utilisée par et pour les chefs d'entreprise et les conjoints collaborateurs que pour les salariés. La prise en charge partielle pour ces derniers, et le fait de devoir continuer à les payer durant leur période de formation, est sans nul doute un frein pour les employeurs que vous êtes. Pourtant, un tel raisonnement ne peut se justifier lorsque l'on ambitionne de développer son entreprise et de la confronter à des défis nouveaux. Une entreprise n'est pas l'affaire d'un homme, mais d'un groupe de personnes, d'individualités, qui, associées les unes aux

autres, permettent de donner vie à des services, des projets, etc. Penser que seul le « patron » ait utilité à se former est une vision de l'esprit plus qu'étroite qui ne peut que mener à des déconvenues.

VOS SALARIÉS, QUALIFIÉS GRÂCE À VOUS

La recherche de salariés qualifiés et compétents est devenue un enjeu majeur du secteur des métiers. Nombre de chefs d'entreprise seraient prêts à recruter de nouveaux collaborateurs pour peu que ceux-ci soient qualifiés. Il en résulte une situation ubuesque de personnes à la recherche d'un emploi d'un côté, et d'entrepreneurs de l'autre, qui n'arrivent pas à s'entendre. Aussi, pour éviter un jour de vous retrouver dans ce cas

de figure, est-il primordial de faire en sorte d'élever les qualifications professionnelles de votre personnel. Certes, cela a un coût dans la mesure où la prise en charge n'est pas totale, mais finalement moindre en comparaison de ce que cela pourra apporter sur le long terme à votre structure. Enfin, nous vous rappelons que toute entreprise artisanale cotise de façon obligatoire à un organisme collecteur et, lorsque vous n'utilisez pas ce « crédit formation », ce dernier se remet à zéro à la fin de l'année. Aussi, n'est-il finalement pas plus judicieux d'utiliser l'argent que vous versez pour permettre à votre entreprise de compter en son sein des salariés capables de répondre aux enjeux de demain ? Poser la question revient à y répondre.



Boulangers en fête DU CŒUR et du levain

— Il est ce fidèle ami qu'ils honorent chaque jour de l'année: le pain. Ils le réinventent aussi en période de fêtes, dans des boutiques illuminées... Le credo des boulangers? Du goût, du savoir-faire et des idées!

Ce n'est pas pour rien si les entreprises de boulangerie-pâtisserie occupent la première place dans le secteur de l'alimentation et figurent parmi les commerces de quartier les plus fréquentés... Au plus près du territoire, les boulangers sont autant maîtres d'un art séculaire et de sa tradition nourricière que nœud essentiel du maillage social de proximité.

ÉVOLUTION D'UN MÉTIER

Parce qu'il existe un panel de métiers dans la boulangerie, que les techniques et les habitudes de consommation se diversifient, le boulanger se doit de progresser tout au long de sa carrière. Grâce à la formation continue et à ses stages, l'artisan peut acquérir des savoir-faire afin d'imaginer et confectionner de nouveaux produits et s'adapter à l'évolution de son activité.

À 33 ans, Thierry Becherand vit au rythme de sa boulangerie-pâtisserie-chocolaterie « Aux Délices de Quentin », dans le petit village vosgien de Ban-de-Laveline. « Nous avons la chance d'exercer dans un environnement dynamique, en pleine croissance,

qui, malgré le nombre d'habitants peu élevé, a la vitalité d'une petite ville, se réjouit l'artisan père de famille, qui a fait du visage gourmand de son fils et d'un croissant le logo de son enseigne. Ici, les gens sont aussi étonnés qu'heureux de trouver des boutiques qui proposent des pièces étonnantes, extravagantes, comme des bûches à la fleur de sel, au chocolat qui pétille ou des mousses pommes-champagne au safran des Vosges... »

La carte de l'établissement, qui propose de nombreux pains, gâteaux et chocolats, peut s'enorgueillir d'être revisitée chaque année. « Nous essayons de proposer des produits variés, car c'est aussi ce qui fait que les gens reviennent, explique Thierry Becherand. Dans cette optique, nous effectuons au minimum un stage par an, sur place ou à l'extérieur. Le mois dernier, un MOF nous a proposé des cours très poussés de chocolaterie. Ce genre de formations nous permet de nous réactualiser et d'aller toujours de l'avant. »

Parallèlement à son activité, Thierry prépare son BM de pâtissier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Épinal. Pour ce faire, il ne ménage ni son investissement ni son emploi

du temps. « Avoir le titre de maître artisan, c'est comme ajouter des étoiles à un restaurant... », précise-t-il. D'autant plus que l'enjeu est grand: s'il l'obtient, il sera l'unique Lorrain en 2012 nommé maître artisan pâtissier.

D'UN MAÎTRE À L'AUTRE

À Lixing-lès-Saint-Avold, un maître boulanger a eu, lui, les honneurs, cette année, d'être le premier Mosellan à décrocher le titre prestigieux de Meilleur Ouvrier de France. C'est la passion de Nicolas Streiff pour son métier, la volonté de se perfectionner et la chance de faire de belles rencontres professionnelles qui ont conduit ce fils et petit-fils de boulanger de 33 ans à concrétiser son rêve. Dans la lignée de son aïeul Jean-Pierre, à l'origine de l'ouverture de la boulangerie familiale en 1935, et de son père, qui l'a reprise et agrandie en 1970, Nicolas poursuit, depuis 2005, l'épopée boulangère des Streiff.

Du lycée hôtelier Raymond Mondon à Metz aux deux années de formation en CAP pâtisserie et traiteur, le jeune homme a passé son Brevet de Maîtrise Supérieure de boulangerie en 2003. Capitalisant par la suite ses



La Chardonnette et la Perle de Noël, deux gourmandises 100 % lorraines pour vos fêtes !



efforts à la faveur de nombreux stages à l'Institut National de la Boulangerie de Rouen (levain, pains spéciaux, viennoiseries...), telle une révélation, Nicolas a alors entrevu dans la boulangerie un angle nouveau. « *Je me suis dit que ce serait ça, ma spécialité !* », affirme-t-il.

Dès lors, le Mosellan se renseigne en profondeur sur les modalités de préparation et d'obtention du fameux concours de MOF. Malgré un premier échec en 2007, il se persuade de poursuivre sa préparation au concours tel un athlète de haut niveau. « *Tous ces efforts devaient être capitalisés* », se souvient-il. Il continue donc à travailler, à se former et à se rapprocher d'artisans prestigieux. Inscrit pour le concours 2011, il reçoit son précieux sésame le 18 mai, « *une reconnaissance professionnelle formidable* ».

Dans sa boulangerie, Nicolas Streiff

propose aujourd'hui une large gamme de pains traditionnels, en prenant soin « *d'utiliser du bon levain, de composer du pain alvéolé et d'appliquer la juste cuisson, dans le four à sol* ». À côté des produits de consommation courante, il suggère notamment des pains spéciaux à longue fermentation, des viennoiseries originales, et des gâteaux boulangers. « *C'est ce qui donne à notre enseigne une identité professionnelle bien marquée* ». Pour les fêtes, les vitrines et les présentoirs se sont parés, dans une ambiance chaleureuse, de pains aux figues et de pains aux épices, sans oublier la succulente bûche de Noël 2011 aux saveurs de poire, cannelle, marmelade et chocolat...

Chaque jour, le Meilleur Ouvrier de France s'emploie à faire le lien entre deux univers qu'il juge complémentaires : proposer des produits convenables et abordables de consommation quotidienne et amener le métier de boulanger vers l'excellence la plus haute.

Mettre en valeur et réinventer le pain, les gâteaux, au fil de l'imagination et dans le respect des consommateurs et de la qualité, n'est-ce pas la plus belle générosité des boulangers ?

➔ Contacts :

- Aux Délices de Quentin
8 place du Colonel Denis, 88520 Ban-de-Laveline
Tél. : 03 29 51 77 45
- Boulangerie-pâtisserie Nicolas Streiff
26 rue Principale, 57660 Lixing-lès-Saint-Avold
Tél. : 03 87 90 92 43

Zoom

CHARDONNETTE ET PERLE DE NOËL : DES CRÉATIONS 100 % LORRAINES

Une baguette régionale, confectionnée dans les règles de l'art... Lancée à l'automne, la « Chardonnette des Lorrains » a été mise au point avec un levain à la saveur et à la couleur douce mais prononcée, élaboré par la société PatisFrance-Puratos selon les goûts de mille « palais tests », dont l'avis a été recueilli dans toute la région. Servie dans un petit sachet explicatif, cette Chardonnette dédiée aux consommateurs lorrains peut être trouvée dans 600 boulangeries. Elle a pour vocation d'être déclinée au fil des saisons, à commencer cet hiver, pour les fêtes, avec une savoureuse version aux figues.

➔ Côté pâtisserie

Un biscuit viennois accompagné d'une crème légère à la poire, d'une mousse au chocolat, d'un coulis de poire aux senteurs de Noël et d'un croustillant de spéculos... Douce, colorée et presque enivrante, la liste des ingrédients composant la « Perle de Noël au Spéculos », la bûche des fêtes 2011 élaborée par la Fédération des boulangers-pâtisseries de Lorraine, rendrait déjà presque plus longue l'attente du (des) fameux réveillon(s). La recette, élaborée au niveau régional, a été transmise aux professionnels des quatre départements lorrains, invités à l'ajouter à leur carte de douceurs pour la fin d'année. Vivement le dessert !

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

**Formations à la gestion
et au développement d'entreprise
financées par le Conseil de la Formation
de la Chambre Régionale
de Métiers et de l'Artisanat**



- 1 FORMATIONS DIPLÔMANTES
- 2 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
- 3 GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
- 4 COMMERCIALISATION
- 5 RESSOURCES HUMAINES
- 6 ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
- 7 SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
- 8 GESTION ENVIRONNEMENTALE
- 9 DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
- 10 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

**Ces formations sont financées par le Fonds de Formation
géré par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat:**

- ▶ **Prise en charge possible***
- ▶ **Aucun dossier préalable de demande de financement**

* Dans la limite du barème d'intervention du Fonds. Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

**Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande...
Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département:**

- ▶ **CMA de Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60**
- ▶ **CMA de la Meuse au 03 29 79 20 11**
- ▶ **CMA de la Moselle au 0820 857 057 (prix d'un appel local)**
- ▶ **CMA des Vosges au 03 29 69 55 55**

**Le développement durable de l'entreprise passe par la formation.
Celle du chef d'entreprise est prépondérante pour la compétitivité
et le dynamisme de son entreprise.
En améliorant sa maîtrise des différentes fonctions liées au management,
elle contribue à renforcer sa capacité à conduire et à développer son entreprise.**

Daniel Bourger, Directeur du RSI Lorraine « Cotisation, santé, retraite... LE RSI EST VOTRE PARTENAIRE »

H&M : DEPUIS SA CRÉATION EN 2006, LE RSI A RENCONTRÉ UN CERTAIN NOMBRE DE TURBULENCES MAL VÉCUES PAR LES ARTISANS. QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

DB : Tout n'est pas encore parfait, mais le RSI est désormais « LE » régime de protection sociale des travailleurs indépendants. Nos missions qui sont le recouvrement de l'ensemble des cotisations et les contributions personnelles des artisans mobilisent toute notre énergie. Être l'interlocuteur social unique est une avancée concrète pour faciliter les démarches des artisans au travers d'un seul appel de cotisations couvrant l'ensemble des situations (maladie, retraite, famille, invalidité-décès, CSG-CRDS). Nous nous efforçons enfin de résoudre les derniers dysfonctionnements.

H&M : QUELLES SOLUTIONS SONT MISES EN ŒUVRE, ET AVEC QUELS MOYENS ?

DB : Grâce notamment aux quatre CMA de la Région, nous sommes en mesure de rencontrer tous les artisans sur rendez-vous. Nous disposons aujourd'hui de 17 points d'accueil en Lorraine. Tous les dossiers ne peuvent cependant pas être traités immédiatement. Certaines solutions techniques nécessitent en effet diverses compétences dont celles des Urssaf. Nous avons donc mis en place une cellule mixte « RSI/Urssaf de Lorraine » dédiée.

H&M : PEU D'ARTISANS LE SAVENT, MAIS LE RSI ASSURE AUSSI UNE PROTECTION SOCIALE AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ?

DB : Tout à fait. Nous ne faisons pas qu'appeler des cotisations. Nous offrons une couverture santé pour nos assurés et leurs ayants droit, et nous effectuons le calcul et le versement de leur retraite. Les ressortissants du RSI peuvent également bénéficier d'une aide financière pour faire face à des difficultés ponctuelles



de la vie quotidienne : chute imprévue du chiffre d'affaires, accidents, etc. Nous proposons aussi des bilans de santé et gérons un site Internet qui leur permet de suivre leur dossier personnel de prévention, même si nous nous rendons compte que les artisans négligent encore trop souvent ce volet important.

H&M : LA RÉFORME DES RETRAITES CONCERNE-T-ELLE LES ARTISANS ?

DB : Bien sûr et c'est la raison pour laquelle nous invitons les artisans à nous contacter pour un entretien personnalisé voué à anticiper les interrogations et arriver ainsi plus sereinement à l'âge de la retraite.

➔ Plus d'infos

Tél. : 03 83 17 47 00 (rendez-vous) / 0811 46 78 01 (autres renseignements)
www.rsi.fr/lorraine - www.mapreventionsante.rsi.fr
www.info-retraite.fr/

**NOS MISSIONS QUE SONT LE
RECOUVREMENT DE L'ENSEMBLE
DES COTISATIONS ET LES
CONTRIBUTIONS PERSONNELLES
DES ARTISANS MOBILISENT
TOUTE NOTRE ÉNERGIE.**

RENCONTRE FRANCO-ALLEMANDE POUR SOUTENIR LA FORMATION

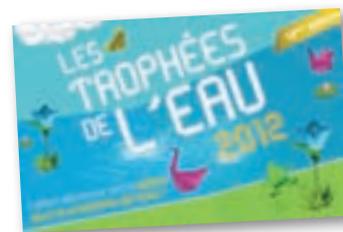
Le 10 novembre dernier, à Berlin, Alain Griset (Président de l'APCMA), Jean Lardin (Président de l'UPA) et Otto Kentzler (Président de la Confédération allemande de l'artisanat - ZDH) ont décidé de partager des axes communs pour renforcer la formation et l'accès des jeunes à l'emploi. Une initiative qui s'est inscrite à la suite du récent G20 qui a reconnu l'importance et l'efficacité des formations en alternance, avec comme objectif de remettre d'ici à avril 2012 des propositions concrètes à la Présidence du G20. L'enjeu est majeur car la contribution des entreprises artisanales françaises et allemandes est décisive en matière de formation professionnelle, de dynamisme économique et d'emploi. Elles totalisent huit cents milliards d'euros de chiffre d'affaires et huit millions d'actifs et sont des acteurs essentiels des plans de relance de l'économie française et allemande.

FAITES DÉCOUVRIR VOTRE ACTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'EAU

L'agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public du ministère chargé du Développement durable, lance la 10^e édition des Trophées de l'eau. Si vous avez réalisé une action de reconquête ou de préservation durable de la ressource en eau, qu'elle est aujourd'hui terminée et que vous avez obtenu des résultats concrets, alors postulez dès maintenant aux Trophées 2012. Six thématiques sont éligibles :

- la solidarité humanitaire,
- la protection de la ressource en eau et la réduction des pollutions,
- la lutte contre les pollutions toxiques,
- les économies d'eau,
- la restauration écologique des milieux aquatiques,
- les actions innovantes d'information, de sensibilisation.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 29 février 2012.
Tél. : 03 87 34 48 59
www.lestropheesdeleau.fr



Recensement Appel aux ENTREPRISES CENTENAIRES

La Lorraine compte aujourd'hui de nombreuses entreprises artisanales centenaires. Pour autant, il est difficile pour les CMA de Lorraine de pouvoir en dresser une liste exacte. Les obligations légales en matière d'immatriculation des entreprises étant plus récentes, certaines de ces entreprises centenaires ne sont en effet pas répertoriées comme telles. Aussi, les CMA de Lorraine ont-elles décidé de réaliser un recensement

dont les résultats seront présentés début 2012 dans votre magazine *Hommes & Métiers*. Si vous êtes dirigeant d'une entreprise artisanale qui compte plus de 100 ans d'âge, ou que celle-ci atteigne ce cap, nous vous demandons de nous retourner le coupon ci-joint avant le lundi 16 janvier 2012 à l'adresse suivante : CMA 57 - Revue *Hommes & Métiers* - 5 boulevard de la Défense - BP 97803 - 57078 METZ CEDEX 3.

TRAVAIL ILLÉGAL :

DE NOUVELLES SANCTIONS

La Loi « Immigration, intégration et nationalité » du 16 juin 2011 vient d'alourdir les sanctions encourues par les chefs d'entreprise qui utiliseraient les services d'étrangers sans titre ou de travail illégal. De nouvelles sanctions administratives peuvent s'appliquer en cas de procès-verbal pour travail illégal : fermeture provisoire de l'entreprise, exclusion des marchés publics, remboursement de certaines aides publiques à l'emploi et à la formation professionnelle perçues l'année précédant l'établissement du PV. www.travail-emploi-sante.gouv.fr

SALON POUR L'ISOLATION, LA CLIMATISATION ET LE CHAUFFAGE

La 6^e édition de ce Salon aura lieu au Parc des Expositions de Metz Métropole du 20 au 22 janvier 2012. Économies d'énergies, domotique, énergies renouvelables, isolation intérieure ou extérieure, chauffage traditionnel, ventilation... seront proposés au public par une cinquantaine d'exposants sur 3 500 m². Entrée gratuite. Si vous êtes artisan et que vous souhaitez exposer, vous pouvez contacter Valérie Hulin jusqu'au 13 janvier 2012 au 03 87 55 66 00.



MODIFICATION DANS LES PRESTATIONS AU LUXEMBOURG

La notification d'une prestation occasionnelle et temporaire au Luxembourg est désormais payante. Les entreprises doivent joindre une preuve de paiement d'un droit de chancellerie, à savoir :

- soit un timbre fiscal de 24 euros acheté auprès de l'Administration de l'enregistrement et des Domaines (AED);
- soit la preuve d'exécution d'un virement de 24 euros sur le compte CCP LU47 1111 0087 9262 0000, code BIC : CCPLULL de l'AED, avec communication : « Prestation temporaire ».

Attention : de nombreux contrôles sont effectués ! Soyez en règle !

- CMA 54 : Pascale Le Pape au 03 83 95 60 65
- CMA 55 : Sylviane Varnier au 03 29 79 75 19
- CMA 57 : Stéphanie Heymann au 03 87 39 31 68
- CMA 88 : Jean-Charles Mathiot au 03 29 69 55 53

Coupon-réponse

Recensement des entreprises centenaires

M./M^{me}

Entreprise

Adresse

E-mail

Téléphone

dirige aujourd'hui une entreprise centenaire créée en.....

Les dirigeants d'une entreprise existant depuis au moins 90 ans peuvent également nous retourner ce coupon en précisant l'année de création de leur société.

La recette du chef

Stollen

Recette (pour 2 gâteaux de 700 g.)
de Florian et Alexandra Brosset, pâtisserie Brosset
à Flavigny-sur-Moselle

Ingrédients

- 500 g. farine • 100 g. lait • 4 jaunes d'œufs
- 75 g. sucre • 1 pincée de sel • 50 g. de levure de boulanger
- 250 g. beurre • 200 g. raisins secs
- 200 g. de fruits confits • 50 g. noisettes, amandes et noix concassées
- 20 g. rhum • 1 cuillère à café de vanille liquide

Recette

Dans un saladier, mélanger la farine, le sucre, la pincée de sel, la levure, les jaunes d'œufs et le lait. Une fois la pâte obtenue ajouter le beurre tempéré et mélanger jusqu'à l'obtention d'une pâte crémeuse. Ajouter les fruits concassés, puis le reste des fruits confits, le rhum et la vanille. Mélanger. Formez 2 boules de poids égal, puis les disposer sur une plaque qui va au four. Laisser poser la pâte 1h à température ambiante, puis cuire à 190 °C pendant 15 à 20 min. Piquer à l'aide d'un couteau pour vérifier la cuisson. Saupoudrer de sucre glace et déguster !



La MUTUELLE SANTÉ qui vous PROTÈGE !

- ▶ Particuliers
- ▶ Groupes & Entreprises
- ▶ Travailleurs indépendants

Smutie-Smaciv
et Mucim-Stanislas
s'unissent
et donnent naissance à



ACORIS
mutuelle
de Lorraine

23 AGENCES EN LORRAINE

acorismutuelles.fr



L'ASSURANCE DE VOTRE PRÊT

Jusqu'à 10 000 euros* d'économie sur l'assurance de votre prêt !

- achat locaux professionnels et matériels
- achat logements

Avec l'Assurance Crédit MAAF PRO, vous pouvez dissocier votre emprunt et son assurance.

Bénéficiez de plus de garanties spécifiques pour les Pros !

■ la couverture du conjoint collaborateur

En cas d'incapacité temporaire totale de votre conjoint collaborateur, les mensualités du prêt sont prises en charge.

■ une franchise réduite

En souscrivant la garantie « Arrêt de travail » vous choisissez la durée de votre franchise : 60, 90 ou 180 jours. Vous pouvez ainsi être couvert à partir de 60 jours seulement.



L'Assurance Crédit MAAF PRO, c'est simple et rapide !

Vous pouvez généralement souscrire immédiatement auprès de votre conseiller MAAF PRO, et ainsi gagner du temps et de l'argent !

Pour en savoir plus, contactez votre Conseiller MAAF PRO

N°Cristal 0 969 328 328

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et du samedi de 9 h à 12 h (Appel non surtaxé + surcoût selon opérateur)

Connectez-vous : www.maaf-pro.fr

*Exemple : pour un couple de 35 ans (monsieur est artisan et madame est cadre), non fumeur, qui emprunte 100 000 euros sur 20 ans à 4% et s'assure pour les garanties décès, perte totale et irréversible d'autonomie et arrêt de travail, par rapport au prix moyen du marché constaté (selon enquête « que choisir argent N°113 - janvier 2009 »).

L'Assurance Crédit MAAF est un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative souscrit par MAAF Assurances, société d'assurances mutuelle à cotisations variables, RCS Niort : 781 423 280 au profit de ses sociétaires, auprès des assureurs : MAAF VIE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 65 385 600 €, RCS Niort 337 804 819, pour les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie. N° TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819 - Code APE 6511 Z. MAAF Assurances SA, société anonyme au capital social de 160 000 000 €, RCS Niort : 542 073 580 pour les risques Arrêt de Travail et Perte d'Emploi. N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580 - Code APE 6512 Z. Entreprises régies par le Code des Assurances. Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY. Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - www.maaf.fr



PRO
la référence qualité pro